

Image not found or type unknown



## J'ai besoin d'aide en urgence

Par **hamelin**, le **01/09/2008 à 16:26**

Bonjour,

Je vais avoir mes 18 ans le 8 septembre 2008, à partir de ce jour là, ma mère veut me mettre à la rue. Je n'ai pas d'appartement, pas de travail, est-ce qu'elle en a le droit ? Comment puis je faire pour m'en sortir ?

Par **Marion2**, le **01/09/2008 à 17:08**

Elle n'a absolument pas le droit de vous mettre dehors !  
Contactez rapidement une Assistante Sociale

Par **hamelin**, le **01/09/2008 à 17:19**

ma mere me dit que si jamais je vais voir une asistante sociale, elle mettra mes affaires dehors, sans attendre mes 18 ans.. j' ai peur de me retrouver a la rue, aidez moi svp

Par **jeetendra**, le **01/09/2008 à 17:52**

bonsoir, contactez [fluo]les services sociaux pour trouver un hébergement en urgence[fluo][fluo] en foyer[fluo], parce que juridiquement si vous avez plus de 18 ans donc

majeur, votre mère n'est pas obligé de vous héberger, voyez avec l'assistante sociale pour la mise en place d'un [fluo]contrat jeune majeur [/fluo]en application de l'article L.222-1 du Code de l'Action Sociale et des familles, dorénavant vous releverez provisoirement de l'aide sociale à l'enfance, par contre moralement c'est choquant, courage à vous cordialement

Par **hamelin**, le **01/09/2008 à 17:56**

merci beaucoup, je vais aller voir une assistante sociale demain, j'espère seulement que en rentrant mes affaires ne seront pas dehors.. du courage il va m'en falloir... merci

Par **Marion2**, le **01/09/2008 à 18:02**

Vous ne dites pas à votre mère que vous allez voir une Assistante Sociale.

Par **hamelin**, le **01/09/2008 à 18:07**

oui c'est ce que je compte faire mais il va bien falloir que je sorte pour y aller, quand je vais rentré j'ai peur de trouver la porte close et mes affaires devant.. en plus j'ai un animal de compagnie et en foyer je pense pas que j'aurais le droit de le garder

Par **Marion2**, le **01/09/2008 à 19:28**

Je vous souhaite beaucoup de courage et tenez nous informés de vos démarches.  
Bien cordialement

Par **hamelin**, le **02/09/2008 à 20:33**

je suis aller voir une assistante sociale et il se trouve que la seule solution que m'a proposé c un foyer uniquement pour les sdf... je crois que ça enlève trop de dignité pour aller là-bas.. je préfère encore dormir dehors

Par **jeetendra**, le **02/09/2008 à 20:54**

bonsoir, il faut passer à la vitesse supérieure, [fluo]envoyez un courrier recommandé[/fluo] [fluo]avec accusé de réception au Procureur de la République[/fluo] en lui décrivant le drame que vous vivez et solliciter qu'une mesure de protection, d'assistance éducative, soit prise à votre égard au titre de jeune majeur en très grand danger.

L'assistante sociale la, va se faire serieusement remonter les bretelles, elle risque de serieux ennuis si il vous arrive quelque chose, décidement notre monde marche sur la tete, avez vous un autre membre de la famille qui peut vous heberger le temps qu'une solution soit trouvée, tenez nous au courant, courage à vous, cordialement

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **21:17**

re-bonsoir, appelez s'il vous plait sans tarder [fluo]le 119[/fluo] c'est gratuit, j'ai discuté avec eux, ils sont prêts à vous aider, à vous orienter, encore du courage, cordialement

Par **Marion2**, le **02/09/2008** à **21:33**

Merci à vous jeetendra, je ne comprends absolument pas la proposition de l'Assistante Sociale. je suis outrée !

Pour des cas comme ça, elles ont la possibilité de mettre des jeunes dans des hôtels, le temps de leur trouver quelque chose de plus stable (aucun frais pour les jeunes, c'est le Conseil Général qui règle)...il y a en particulier des hôtels (faisant partie du groupe accor) qui ont toujours quelques chambres disponibles pour le Conseil Général et ces hôtels, il y en a partout !!!

Tenez-nous au courant hamelin !

Beaucoup de courage et bien cordialement

Par **hamelin**, le **02/09/2008** à **23:52**

je téléphonerais des ke possible, merci encor pour votre aide dans mes démarche a suivre.

Par **hamelin**, le **05/09/2008** à **15:15**

bonne nouvelle, je vais peut etre pouvoir m'en sortir car j'ai peut etre trouvé du travail... mes 18ans sont dans 2 jours

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **19:43**

Toutes mes félicitations hamelin, mais il va falloir aussi vous loger?Avez-vous tél au 119 comme vous l'avais conseillé jeetendra ?

Bien cordialement

Par **veronique**, le **26/01/2009** à **05:14**

bonjour je suis dans le meme cas ma mere veux me foutre dehors j'ai 18 ans mais le truc c'est que mon petit frere et ma petite soeur sont en famille d'accueil et apparament c'est de ma faute ce qu'on ma dit que c'était faut et une juge a décidé dedire que je n'avais pas le droit de rester seul avec eux alors que je n'ai rien fait ma mere veut me foutre à la rue pour que les 2 petits viennent ici et elle leur monte la tete en leur racontant des choses fausses est-ce que j'ai le droit de voir cette juge et lui demander si elle peut lui enlever les 2 petits jusqu'a leur 18 ans et est ce qu'elle à le droit de leur dire des choses fausses et est ce que je dois dire que c'est à cause de ma mere que mon pere est handicapé il y a quelque année lle l'a poussé dans les escaliers et depuis il peut plus travailler je ne sais plus quoi faire en plus j'ai pas de boulot j'esper sincerement que l'on pourra m'aider merci à l'avance